



La FNIC CGT communique

LA FNIC CGT ET LES SYNDICATS CGT DU GROUPE SANOFI SOUTIENNENT LES SALARIÉS DE MOURENX

Communiqué de presse

Le syndicat CGT n'a pas de mots assez durs pour dénoncer la situation dans laquelle se trouvent les salariés de Mourenx, privés de leur outil de travail par une direction responsable de l'arrêt précipité de l'outil de production de SANOFI MOURENX, doublé d'une mise en demeure par l'Etat français d'être en capacité de neutraliser tous les rejets toxiques dans les trois mois, sous peine d'interdire la production chimique de Mourenx.

Il faut savoir qu'en recherche et en développement, les synthèses sont décortiquées afin de connaître tous les sous-produits de réaction.

Il est donc évident qu'au stade d'une production commerciale, SANOFI devrait être en capacité de connaître l'ensemble des éléments chimiques rejetés.

Quel crédit pouvons-nous donner à SANOFI ce monstre du CAC 40, plus obsédé à satisfaire les actionnaires qu'à investir massivement dans la recherche, et l'outil industriel ?

Comment tolérer qu'entre 2009 et 2016 ce sont 37,9 milliards d'euros qui ont été dilapidés pour les actionnaires et que, dans le même temps, SANOFI distribuait aux salariés des taux hors norme de bromopropane !

Le syndicat CGT exige, dans un premier temps, que SANOFI veille à ce que soit délivrée une fiche d'exposition à la totalité des personnes ayant travaillé sur le site et, soit effectué un suivi médical spécifique pour toutes ces personnes. Il en va de même pour les riverains.

Les investissements doivent effectivement être faits sur Mourenx pour que l'usine redémarre, le plus rapidement possible, dans des conditions de santé et de sécurité maximum pour les salariés et les riverains.

Si l'on en croit SANOFI, incapable de connaître la totalité des sous-produits de réaction, **NOUS EXIGEONS QUE SANOFI METTE EN ACTION UN GRAND PLAN « REJETS TOXIQUES » SUR TOUS SES SITES, AFIN D'AVOIR LA CERTITUDE QUE DE TELLES SITUATIONS N'APPARAÎTONT PAS AILLEURS DANS LES MOIS OU ANNÉES À VENIR.**

Au vu de la confiance que nous pouvons accorder à SANOFI, ce plan devra être conduit par les futurs CSE, les associations de protection de l'environnement et les services de l'état.

Enfin, l'application des ordonnances Macron instituant la fin des CHSCT, qui étaient des instances de contrôle autonomes et souveraines, va empirer les situations où les employeurs choisissent le profit en lieu et place de la santé et la sécurité.

Contacts presse :

- ▶ **Thierry BODIN : 06 82 17 07 50 (Coordonnateur CGT SANOFI)**
- ▶ **Jean Louis PEYREN : 06 56 84 80 62 (Coordonnateur adjoint CGT SANOFI)**

Montreuil, le 12 juillet 2018